

Référence : T2

Domaine : Transverse

Titre : Annulation titres et mandats sur exercice
antérieur

Annexes : N/A

ANNULATIONS TITRES ET MANDATS SUR EXERCICE ANTERIEUR

Objet de la présente fiche

Présenter l'existant Hélios sur l'annulation des titres ou mandats émis sur un exercice antérieur.

Contexte réglementaire

Les titres

Les réductions ou annulations concernant des titres émis au cours d'exercices antérieurs sont formalisées par un mandat.

Elles sont inscrites au crédit, soit du compte 47141 « recettes perçues en excédent à ré imputer », lorsque la rectification se rapporte à un titre déjà recouvré, soit du compte de tiers où le titre de recettes figure en restes à recouvrer par le débit selon le cas :

- du compte 673 "Titres annulés" lorsque les titres se rapportent à une opération de fonctionnement ;
- des comptes de recettes qui avaient été crédités à l'origine, lorsque les titres se rapportent à une opération d'investissement.

Un titre rectificatif, représenté matériellement par un mandat est établi par l'ordonnateur. Il comporte les caractéristiques du titre de recettes rectifié et les motifs de la rectification. Les réductions et annulations de recettes des exercices précédents ou antérieurs sont justifiées par la production des pièces énoncées à la nomenclature réglementaire des pièces justificatives rubrique 142 (voir article D. 1617-19 du CGCT et son annexe 1 tels qu'issus du décret n° 2003-301 du 2 avril 2003), à savoir un état précisant, pour chaque titre, l'erreur commise.

En cas de réémission du titre annulé sur exercice clos, ce dernier est imputé au compte 7721 « réémission de titres suite à annulation sur exercices clos » lorsque les titres se rapportent à une opération de fonctionnement ; ce dernier est imputé sur le compte originel des titres lorsque ceux-ci se rapportent à une opération d'investissement.

Les mandats

Les réductions ou annulations de dépenses ont généralement pour objet de rectifier des erreurs matérielles et sont constatées au vu de pièces rectificatives établies par l'ordonnateur et

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
|  | MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA DEMATERIALISATION | | Mise à jour 15/12/2013 |
| Référence : T2 | Domaine : Transverse | Titre : Annulation titres et mandats sur exercice antérieur | |
| <i>Annexes : N/A</i> | | | |

comportant les caractéristiques du mandat rectifié (date, numéro, montant) et l'indication des motifs et des bases de liquidation de la rectification.

Les réductions ou annulations concernant des mandats émis au cours d'exercices antérieurs sont formalisées par un titre.

Elles sont inscrites au débit, soit du compte 46721 « Débiteurs divers – Amiable » si le mandat initial a déjà été payé, soit du compte de restes à payer où figure ce mandat dans le cas contraire, par le crédit selon le cas :

- du compte 773 "mandats annulés" lorsque les mandats se rapportent à une opération de fonctionnement ;
- des comptes de dépenses qui avaient été débités à l'origine, lorsque les mandats se rapportent à une opération d'investissement.

En cas de réémission du mandat annulé sur exercice clos, ce dernier est imputé au compte 672x1 « réémission de mandats suite à annulation sur exercices clos » lorsque les mandats se rapportent à une opération de fonctionnement ; ce dernier est imputé sur le compte originel des mandats lorsque ceux-ci se rapportent à une opération d'investissement.

Description d'un mode opératoire

Annulation d'un titre sur exercice antérieur :

Le bloc « Ligne de pièce mandat » – Sous bloc « Rattachement de la pièce » doit être servi avec les références du titre à annuler ; ce sont ces références qui permettront à l'application Hélios de procéder de façon entièrement automatique au traitement d'annulation du titre sur exercice antérieur.

Annulation d'un mandat sur exercice antérieur :

Le bloc « Ligne de pièce titre » – Sous bloc « Rattachement de la pièce » doit être servi avec les références du mandat à annuler ; ce sont ces références qui permettront à l'application Hélios de procéder de façon entièrement automatique au traitement d'annulation du mandat sur exercice antérieur.

Description PESV2

Annulation d'un titre sur exercice antérieur :

Le bordereau émis est un bordereau « ordinaire », mandat de type 02 : "correctif", nature de pièce 09 : "annulant un titre"

Référence : T2

Domaine : Transverse

Titre : Annulation titres et mandats sur exercice
antérieur

Annexes : N/A

| | TRIPLET | | | Nature | Mode de règlement | DGP | Tiers | Références bancaires |
|-------------------|--------------|-------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | Type de Bord | Type de pce | Nature de pce | | | | | |
| Contrôles guichet | 01 | 02 | 09 | Imputation budgétaire 673 en Section de Fonctionnement (MDEP 06) et Imputation budgétaire d'origine en Section d'Investissement. | 11 | Pas de DGP ou DGP à 1 | Cohérence du couplet | Non |
| Contrôles | MDEP02 | | | MDEP46 | MDEP29 et 30 | MDEP17 | MTIE01, 03, 04 et 10 | MDEP31 |

Point d'attention :

L'auxiliarisation (bloc LienIdent) peut être valorisé selon le type de pièce initial.

Rattachement du mandat correctif sur exercice antérieur avec la pièce à annuler (titre initial) dans le bloc RattachPiece (MDEP21 et MDEP23).

| Bloc RattachPiece | NatPceOrig | ExerRat | IdPceOrig | IdLigneOrig |
|-------------------|------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------|
| | 02 | Exercice du bordereau antérieur à celui du mandat | Numéro de pièce à annuler (> 1) | Numéro de la ligne de pièce à annuler (> 1) |

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|  | MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA DEMATERIALISATION | Mise à jour 15/12/2013 |
| Référence : T2 | Domaine : Transverse | Titre : Annulation titres et mandats sur exercice antérieur |
| <i>Annexes : N/A</i> | | |

Annulation d'un mandat sur exercice antérieur :

Le bordereau émis est un bordereau « ordinaire », titre de type 02 : "correctif", nature de pièce 09 : "annulant un mandat"

| | TRIPLET | | | Nature | Code Produit | Tiers |
|--------------------|--------------|-------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| | Type de Bord | Type de pce | Nature de pce | | | |
| Contrôles guichet | 01 | 02 | 09 | Imputation budgétaire 773 en Section de Fonctionnement (MREC26) et Imputation budgétaire d'origine en Section d'Investissement. | Appartient à la table de référence ou à celui saisi par l'utilisateur | Cohérence du couplet |
| Contrôles Xémélios | MREC41 | | | MREC26 | MREC03 | MTIE01, 03, 04 et 10 |

Rattachement du titre correctif sur exercice antérieur avec la pièce à annuler (mandat initial) dans le bloc RattachPiece (MREC39 et 40).

| Bloc RattachPiece | NatPceOrig | ExerRat | IdPceOrig | IdLigneOrig |
|-------------------|------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------|
| | 02 | Exercice du bordereau antérieur à celui du titre | Numéro de pièce à annuler (> 1) | Numéro de la ligne de pièce à annuler (> 1) |

Contraintes

Ce mode opératoire suppose, et impose, la capacité du système d'information de l'ordinateur à faire dialoguer son système de facturation avec son système de mandatement.